

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU HAUT NYONG

COMMUNE D'ATOK

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DE
MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

EAST REGION

UPPER-NYONG DIVISION

ATOKE COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL TENDER BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 0001 /AONO/CIPM/C-ATOKE/SG/2026 DU
23/01/2026 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR 28 LAMPADAIRES
SOLAIRES DES ZONES NECESSITEUSES (ATOKE et MBAMA) DANS LA COMMUNE
D'ATOKE, DEPARTEMENT DU HAUT – NYONG , REGION DE L'EST.

FINANCEMENT: BIP, EXERCICE 2026

Dans le cadre de la réalisation de l'opération ci-dessus indiquée, **le Maire de la Commune d'Atok, Maître d'ouvrage**, lance un appel d'offre national ouvert pour La réalisation des TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR 28 LAMPADAIRES SOLAIRES DES ZONES NECESSITEUSES (ATOKE et MBAMA) DANS LA COMMUNE D'ATOKE, DEPARTEMENT DU HAUT – NYONG , REGION DE L'EST.

1. Consistance des travaux:

Les travaux comprennent les tâches suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

I-Travaux préparatoires :

- Etude et piquetage ;
- Fouilles en terrain latéritique ;
- Abatage et élagage des arbres ;
- Transport des matériels.

II-Pose des lampadaires

- Massif bétonné ;
- Pose des lampadaires à une crosse ;
- Plan de récolelement.

2. Délai d'exécution:

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est fixé à **quatre (04) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

3. Allotissement :

Les travaux sont regroupés en lot unique.

4. Coût prévisionnel des travaux:

Le coût prévisionnel des travaux est de : **Quarante deux millions huit cent treize mille trois cent cinquante (42 813 350) FCFA TTC.**

Participation et origine :

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

5. Financement:

Les travaux objet du présent appel d'offre sont financés sur le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2026.

6. Cautionnement provisoire:

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de **cent vingt jours (120) jours** et d'un montant de **500 000 (Cinq cent mille) FCFA**, établi selon le modèle indiqué dans le dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances

et dont la liste figure dans la pièce 12 du dossier d'appel d'offre. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30^{ème}) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. **Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du Marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.**

7. Consultation du Dossier d'appel d'offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures et jours ouvrables à la Mairie d'Atok, dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier d'appel d'offres:

Le DAO peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès des services de la Mairie d'Atok, sur présentation d'une quittance de versement à la **Recette Municipale d'Atok**, d'une somme non remboursable de **Soixante quinze mille (75 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du DAO.

9. Remise des offres:

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, **en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies** respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la Commission interne de passation des marchés publics auprès de la Commune d'Atok, au plus tard le **19/01/2021** 2026 à **08** heures précises soit par poste en colis recommandé avec accusé de réception soit déposé contre récépissé et devra porter la mention :

**«AVIS d'Appel d'offres National N° 000 A /AONO/CIPM/C.ATOK/SG/2026 DU 23/01/2026
POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR 28 LAMPADAIRES SOLAIRES DES ZONES
NESSECITEUSES (ATOK et MBAMA) DANS LA COMMUNE D'ATOK, DEPARTEMENT DU HAUT – NYONG ,
REGION DE L'EST.**

FINANCEMENT : BIP, EXERCICE 2026.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

10. Recevabilité des offres:

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière de l'offre administrative et technique, et aussi la date et l'heure limite de dépôt des dossiers seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du DAO sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant **trente (30) jours** au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier du DAO.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de **trois (03) mois** à la date initiale de remise des offres.

11. Ouverture des offres:

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Atok, dans la salle des conférences de la Commune d'Atok, le **19/01/2026** 2026 à **09** heures précises. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier d'Appel d'Offres.

12. Critères d'évaluation:

L'évaluation se fera selon les critères dits éliminatoires, puis selon les critères dits essentiels par le système binaire (oui ou non).

12.1.1. Critères éliminatoires

12.1.1.1.Pièces administratives:

- a) Absence de la caution de soumission;
- b) Non-conformité et absence d'une pièce après le délai de 48H suivant l'ouverture des offres
- c) Pièce falsifiée ou non authentique
- d) Absence du récépissé de la caisse de dépôt de consignation (CDEC)

12.1.1.2. Offre technique:

- a) Fausse déclaration ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » conforme aux prescriptions du Règlement Particulier du DAO;
- e) Non obtention de **vingt (20)** critères sur **vingt-cinq (25)** à l'issue de la notation des critères techniques essentiels.

12.1.1.3. Offre financière :

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièce incomplète ou non conforme au modèle ou aux spécifications technique du DAO ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

12.1.2. Critères essentiels:

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- a) Personnel d'encadrement (12 critères) ;
- b) Moyens matériels (09 critères) ;
- c) Références (02 critères) ;
- d) Attestation de non redevance en cours de validité
- e) Attestation de solvabilité financière de **Vingt millions (25 000 000) FCFA** (01 critère).

13. Durée de validité des offres:

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Attribution de la lettre commande :

Sous réserve des cas d'annulation ou d'appel d'offres infructueux prévus par le Code des marchés Publics (Articles 34 et 35), l'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre, ayant satisfait à tous les critères éliminatoires, aura été jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du DAO.

15. Renseignements complémentaires:

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune d'Atok.

AMPLIATIONS

- ✓ ARMP ;
- ✓ DDMINMAP/HAUT-NYONG ;
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ DR/MINMAP/E ;
- ✓ CIPM/ATOK ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

ATOK, le 23/01/2026

Le Maire,
(Autorité Contractante)

